

" Les données que nous possédons montrent clairement que l'eau, à 1,200 pieds de la rive, est supérieure à tous les points de vue à l'eau qui est près de la rive, sauf en ce qui concerne la crudité. Quant à l'eau dans le haut du Saint-Laurent, elle est généralement considérée comme satisfaisante pour les besoins domestiques et pour la production de la vapeur. De fait, elle ressemble beaucoup à l'eau de la majorité des Grands Lacs qui alimentent Chicago, Milwaukee, Détroit, Cleveland, Buffalo, Toronto, etc. A certaines époques de l'année, durant l'hiver, les embâcles qui se forment en amont de la prise d'eau refoulent presque toute l'eau de la rivière Ottawa dans la rivière des Prairies, au nord de l'île de Montréal.

Au point de vue des bactéries, l'eau au large est supérieure à celle qui baigne le rivage, vu qu'elle est libre des souillures qui sont entraînées par les vents qui agitent l'eau le long des endroits peu profonds, près de la rive.

Sauf en ce qui concerne la crudité, l'eau riveraine ne donne aucun indice marqué de supériorité sur l'eau qui se trouve dans le haut du St-Laurent. Au contraire elle a des désavantages non équivoques en ce qu'elle est fortement chargée de matières organiques et de matières végétales en dissolution qui la colorent et que les filtres à sable ordinaires ne pourraient éliminer au degré voulu, de manière à assurer aux consommateurs une eau claire et incolore.

Quant à l'avantage qu'il y aurait à établir un réseau de tuyaux à partir de la rive jusqu'à une prise d'eau, à environ 1,200 pieds au large, nous sommes fortement d'opinion que cela devrait se faire. A notre avis, on devrait exécuter sans délai le projet de M. Janin, que nous avons examiné et approuvé.

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention la question de savoir si le frazil ou la glace fondante amèneraient ou non des complications relativement à l'entrée de l'eau du fleuve dans le quai submergé de la prise d'eau protégé par des grillages en bois. MM. Janin et Lesage ont fait des observations personnelles à plusieurs reprises après avoir placé un grillage dans l'eau, en ces parages, aux époques où du frazil se rencontrait dans d'autres endroits. D'après ces observations, nous sommes portés à croire qu'il n'y aurait pas de complication en ce qui concerne le frazil.

En recommandant la construction d'une prise d'eau à 1,200 pieds de la rive nous ferons remarquer que nous avons considéré la question au point de vue de la purification de l'eau.

A tout considérer, nous sommes convaincus, comme nous le disons plus haut, qu'il serait sage d'adopter la recommandation de M. Janin au sujet de l'établissement d'une prise d'eau au large."